



CE QU'EN DISENT LES FÉDÉRATIONS

Demain, on interdira peut-être les veillées

« Faites-nous confiance plutôt que de mettre en place des réglementations spécifiques » : c'est le message adressé aux Communes par les fédérations.

• Caroline DESORBAZ

Les relations entre les Communes et les mouvements de jeunesse sont-elles plus compliquées qu'auparavant ? À la lecture de certains règlements qui dictent jusqu'à la profondeur des feuillées, obligent à hisser le drapeau belge à côté de l'étendard régional, interdisent toute consommation de boissons alcoolisées... on est tenté de le croire.

Ce sont dans les communes des provinces de Luxembourg, de Liège et de Namur où se déroule la majorité des camps que les règlements sont les plus nombreux et les plus sévères.

RÈGLEMENTS DISCRIMINANTS

« On voit de plus en plus fleurir des règlements draconiens qui ne s'adressent qu'aux jeunes des mouvements de jeunesse, dénonce Géraldine Bauduin, secrétaire politique de la Fédération nationale des patros. On trouve cela particulièrement discriminant. On peut comprendre qu'une Commune s'inquiète de la façon dont un camp se déroule sur son territoire, mais on préférerait que

ce soit la fédération qui accompagne les éventuelles dérives plutôt qu'un règlement. »

MESURES DISPROPORTIONNÉES

Du côté de la Fédération des scouts, on reconnaît que la plupart des Communes ont élaboré ces règles dans le but de sécuriser les camps. « Mais cette tendance sociétale à vouloir se prémunir de tout risque génère certaines dérives, regrette Geoffroy Crépin, animateur fédéral des relations extérieures chez les scouts de Belgique. Certaines ont réclamé la fiche médicale des enfants pour être informées d'éventuelles allergies. C'est franchement intrusif et contraire à la protection des données privées ! »

Les mesures destinées à renforcer la sécurité doivent être proportionnelles aux risques réellement encourus. Dans la réalité, il arrive peu de problèmes. Globalement, plus de 90 % des camps se passent bien et même très bien, rappelle Géraldine Bauduin. « Par rapport aux 300 000 jeunes belges qui partent en camp chaque été, il y a très peu de problèmes, mais ce qui se passe mal est monté en



La veillée au feu de bois, c'est sacré dans un camp. Jusqu'à ce qu'un règlement communal l'interdise ?

épinglé. »

CONFUSION DES RÔLES

La principale difficulté pointée par les deux fédérations est la confusion des rôles. « Les Communes encadrent les camps comme s'il s'agissait de plaines de vacances dont elles ont la responsabilité en tant qu'organisatrices, regrette Geoffroy Crépin. On leur rappelle régulièrement qu'elles ne sont pas là pour vérifier

la compétence des animateurs, leur interdire de consommer de l'alcool... Demain, ce sera peut-être les veillées ! Cela relève du champ pédagogique et est du ressort des fédérations. Les animateurs des camps sont aptes à gérer 99 % des problématiques qu'ils rencontrent. Et en cas de situation de crise, ils font appel aux services de secours. »

Les fédérations des scouts et des patros appellent les

L'exemple à suivre

« On a une excellente collaboration avec la police de la zone de Marche-en-Famenne où une personne a été désignée à l'accueil des camps, précise Geoffroy Crépin (Scouts de Belgique). On a un bon dialogue avec les Communes : elles ont pris conscience des problèmes que l'on pouvait rencontrer. »

Même avis du côté de la Fédération des patros : « La personne chargée d'encadrer les camps m'a appelée pour me signaler un vol de brouette, explique Géraldine Bauduin. Un permanent est intervenu pour que le jeune présente ses excuses au propriétaire. Cela permet de désamorcer les tensions avec le voisinage bien mieux qu'une plainte. »

Communes à plus de dialogue. « J'invite les Communes à nous contacter avant de renforcer leur règlement ou de déposer plainte, exhorte Géraldine Bauduin. Il ne s'agit pas de se substituer aux voies légales, mais il y a parfois d'autres solutions qu'ils rencontrent. Et en cas de situation de crise, ils font appel aux services de secours. »

Et sur le terrain, comme à Durbuy, le dialogue parvient même à arrondir les angles d'un règlement très carré. ■

PERSONNE-RELAIS

Émilie encadre les camps à Viroinval

Pour la quatrième année, Émilie encadre les troupes venues planter leurs tentes dans la verdoyante vallée du Viroin.

passer bien. Je me suis toujours bien entendue avec tous les chefs. Même quand on a eu des problèmes, le dialogue était assez facile. »

Cette année, pour la première fois, les Fédérations des mouvements de jeunesse ont proposé



une formation à une trentaine d'aspirants « well camp ». Pour Émilie, c'est une bonne idée « pour apprendre à gérer les cas de crises ».

En quoi consiste le job de Madame Camp ? « Il s'agit d'expliquer aux scouts les différents centres d'intérêt de la commune mais

aussi de les informer sur les consignes qu'ils doivent respecter en matière de déchets, de bruit... En résumé, cela revient à assurer la médiation entre la Commune et les scouts. Il faut aussi être à l'écoute des habitants quand il y a un souci et essayer de discuter avec les uns et les autres. »

Dès qu'une troupe est installée, notre étudiante en droit se rend sur place pour vérifier les normes de sécurité, le nombre de personnes présentes ainsi que les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence.

« La plupart des responsables de camps comprennent que cet encadrement est important au niveau de la sécurité. »

UN RELAIS AMICAL

Les principaux points de friction entre les jeunes et les habitants sont le bruit, qui se répercute très fort dans la vallée, et le porte-à-porte pour demander des vivres. « Les gens du coin sont plutôt accueillants mais comme cela se produit régulièrement à cause du nombre de camps, ils en ont assez. Le porte-à-porte est pourtant interdit par le règlement communal et les fédérations. »

Émilie doit également s'assurer que tout se passe bien au ni-

veau des propriétaires des prairies. « En général, il n'y a pas de problème sauf avec ceux qui ne remplissent pas leurs obligations, comme fournir de l'eau potable aux jeunes. On relaie les manques éventuels aux fédérations mais cela arrive rarement. »

Pour Singrid Philippe, directrice générale de la Commune, cette Madame Camp est « un atout précieux car elle connaît bien les endroits de camp, les propriétaires, les points d'attention particuliers comme le Viroin. C'est un relais amical entre les jeunes et l'administration. Son rôle est essentiel, il permet de désamorcer les conflits. Et puis, le contact passe mieux entre jeunes. » ■

Ca.D.



La nouvelle Classe C avec Mercedes me

On n'arrête pas le progrès.

À partir de € 349/mois HTVA.*



4,2 - 8,3 L/100 KM · 111 - 189 G CO₂/KM (selon les normes NEDC).

Informations environnementales AR 19/3/2004 : www.mercedes-benz.be - Donnons priorité à la sécurité. *Renting financier pour une C 160 Business Solution Break (boîte automatique) avec un prix catalogue conseillé à partir de € 32.100,00 hors TVA. Action valable du 01/06/2018 au 31/08/2018 inclus. Durée 48 mois. Ce loyer comprend le loyer financier hors TVA. Loyer prépayé: 20% + TVA. Offre d'achat: 30% + TVA. Le renting financier est exclusivement destiné à un usage professionnel. Non cumulable avec les conditions star (4 & 5). Sous réserve d'acceptation du dossier et de modification de tarif. Mercedes-Benz Financial Services BeLux SA, Avenue du Péage, 68, B-1200 Bruxelles - TVA: BE 0405.816.821 - RPM Bruxelles.